Adjudications immobilières

7210233801 - VJ

SELARL SAULNIER-NARDEUX-MALAGUTTI

Avocats
182, rue Grande, 77300 FONTAINEBLEAU
Tél. 01 64 22 29 61 - 01 64 22 20 23 - 01 60 72 72 85

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Mardi 22 octobre 2019 à 14 h 00

Au palais de justice de Fontainebleau (S-et-M), 159, rue Grande

D'un PAVILLON D'HABITATION

à BEAUMONT-DU-GÂTINAIS (Seine-et-Marne)
32, rue de la Laiterie

(2 pièces principales en RC - Surface habitable : 62 m2
Garage - Combles - Terrain - Surface cadastrale : 750 m2).

Mise à prix : 56 000 euros

Visites :
- le lundi 7 octobre 2019 de 11 h 00 à 12 h 00,
- le lundi 14 octobre 2019 de 11 h 00 à 12 h 00.

Renseignements :
- consultation du cahier des conditions de vente au Greffe du tribunal de grande instance de Fontainebleau et au siège de la SELARL SAULNIER-NARDEUX-MALAGUTTI.
- Internet : www.licitor.com

Pour avis (signé) D. SAULNIER.

Avis administratifs

7208634901 - AA

Commune de MACHAULT

Révision du PLU

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire de MACHAULT, par arrêté municipal n° 62-2019 a décidé de mettre à l'enquête publique le projet de plan local d'urbanisme.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par M. Raymond Alexis JOURDAIN, commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Machault pendant 31 jours consécutifs, soit du samedi 5 octobre 2019, 10 heures, au lundi 4 novembre 2019 inclus, 12 heures, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre ou adressées par courrier en mairie au commissaire enquêteur, ou déposées sur une adresse courriel dédiée à cette enquête publique plu@mairie-machault77.fr et ouverte sur le site Internet de la mairie.

Le dossier, comportant les avis des personnes publiques ainsi que les informations environnementales, sera consultable, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, sur un poste informatique dédié, ainsi que sur le site Internet de la mairie http://www.mairie-machault77.fr

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :
- samedi 5 octobre 2019, de 10 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 23 octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00,
- lundi 4 novembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie de Machault et sur son site Internet, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le conseil municipal se réunira ensuite pour valider les rectifications éventuelles et approuver le plan local d'urbanisme.

Les informations relatives au plan local d'urbanisme pourront être demandées auprès du responsable de l'étude, M. Christian POTEAU, Maire, ou au secrétariat de mairie.

7208514801 - AA

Commune de LIVRY-SUR-SEINE

Projet de Plan Local d'Urbanisme

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le maire de Livry-sur-Seine, par arrêté municipal n° 2019/70, a décidé de mettre à l'enquête publique le projet de plan local d'urbanisme.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par M. Christian HANNEZO, commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Livry-sur-Seine pendant 32 jours consécutifs, soit du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au jeudi 17 octobre 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre ou adressées par courrier en mairie au commissaire enquêteur, ou déposées sur une adresse courriel dédiée à cette enquête publique revision-plu-livry@enquetepublique.net

Un registre légal sécurisé sera également mis en place en salle du conseil municipal, en mairie ainsi que sur l'adresse suivante : http://revision-plu-livry.enquetepublique.net

Le dossier, comportant les avis ainsi que les informations environnementales, sera consultable, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, sur un poste informatique dédié à cette enquête http://revision-plu-livry.enquetepublique.net, ainsi que sur le site Internet de la commune - http://www.livry-sur-seine.fr

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :
- lundi 16 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 2 octobre 2019, de 10 h 00 à 12 h 00,
- samedi 5 octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 12 octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 17 octobre 2019, de 15 h 00 à 17 h 00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie de Livry-sur-Seine et sur son site Internet, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le conseil municipal se réunira ensuite pour valider les rectifications éventuelles et approuver le plan local d'urbanisme.

Les informations relatives au plan local d'urbanisme pourront être demandées auprès du responsable de l'étude, M. Dominique GERVAIS, maire, ou au secrétariat de mairie.

7209994901 - AA

Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE

Plan Local d'Urbanisme

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne, par arrêté municipal n° 2019-506 du 27 août 2019, a décidé de mettre à l'enquête publique les dispositions du projet de plan local d'urbanisme de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne pour les communes déléguées d'Écuelles, Épisy, Montarlot et Moret-sur-Loing.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés aux accueils des mairies déléguées d'Écuelles, d'Épisy, Montarlot et de Moret-sur-Loing aux horaires habituels d'ouverture du 4 octobre 2019 au 8 novembre 2019 inclus.

Les observations pourront être consignées sur les registres disposés dans chaque mairie déléguée mais également sur le registre électronique situé en mairie de Moret-sur-Loing, par courriel sur une adresse dédiée plu-moret-loing-et-orvanne@enquetepublique.net, par courrier adressé au Maire de Moret-Loing-et-Orvanne 26, rue Grande, Moret-sur-Loing 77250 Moret-Loing-et-Orvanne.

Les pièces du dossier seront consultables sur format papier aux accueils de chaque mairie déléguée, sur la borne électronique située en mairie de Moret-sur-Loing, sur le site internet http://plu-moret-loing-et-orvanne.enquetepublique.net/

M. Christian HANNEZO, le commissaire enquêteur recevra le public aux dates et horaires suivants :
- vendredi 4 octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Moret-sur-Loing,
- vendredi 11 octobre 2019, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Montarlot,
- Samedi 19 octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie d'Écuelles,
- Mercredi 30 octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie d'Épisy,
- Vendredi 8 novembre 2019, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Moret-sur-Loing.

7210129901 - AA

Commune de PONTAULT-COMBAULT

Droit de préemption urbain

AVIS

Par délibération en date du 1er juillet 2019, le conseil municipal de Pontault-Combault a institué le droit de préemption urbain sur les zones Urbaines et A Urbaniser du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 mai 2019.

La délibération est affichée en mairie pendant un mois et consultable au service urbanisme et foncier de l'hôtel de ville, 107, avenue de la République, 77340 Pontault-Combault.

7210232001 - AA

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

Révision du Plan Local d'Urbanisme d'Héricy

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2019-26 du 12 septembre 2019, le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme d'Héricy. A cet effet, le vice-président du Tribunal administratif de Melun a désigné Mme Hélène PLANQUE, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 7 octobre 2019 au 13 novembre 2019 en mairie d'Héricy (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture. Mme le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :
- le lundi 7 octobre 2019, entre 9 h 00 et 12 h 00 en mairie d'Héricy,
- le samedi 19 octobre 2019, entre 9 h 00 et 12 h 00 en mairie d'Héricy,
- le mercredi 13 novembre 2019, entre 14 h 00 et 17 h 00 en mairie d'Héricy.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie d'Héricy (siège de l'enquête publique), 6, rue de l'Église, 77850 Héricy où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et les samedis matin hormis les samedis 2 novembre 2019 et 9 novembre 2019). Il sera également disponible à l'adresse suivante : www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique6 sur le site internet de la commune de Héricy https://www.hericy.fr/ et sur des postes informatiques au siège de la communauté d'agglomération (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30).

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :
- Sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie d'Héricy pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Par courrier postal avant le mercredi 13 novembre 2019 à 17 h 00 à l'attention de Mme Hélène PLANQUE, commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie d'Héricy, 6, rue de l'Église, 77850 Héricy.
- Par courriel à l'adresse suivante mairie@hericy.fr avant le 13 novembre 2019 à 17 h 00.
- En ligne sur www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique6

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenus dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet https://www.hericy.fr/ et sur le site www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique6 pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend :
- Le dossier d'élaboration du PLU et son évaluation environnementale arrêtés en conseil communautaire.
- Les avis des personnes publiques associées et consultées.
- L'avis de l'autorité environnementale.
- Le bilan de la concertation.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie d'Héricy et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme sera soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

7208208901 - AA

Commune de GRISY-SUISNES

Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

2ÈME AVIS

Par arrêté du 30 juillet 2019, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera soumis à enquête publique du 10 septembre 2019 au 10 octobre 2019.

A cet effet, M. RICHÉ Olivier a été désigné par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Grisy-Suisnes aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :
- mardi de 9 h 30 à 12 h 00 - 14 h 00 à 18 h 30,
- mercredi, vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 - 14 h 00 à 17 h 30.
- jeudi et samedi de 9 h 30 à 12 h 00.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie aux jours et heures suivants :
- samedi 14 septembre 2019, de 9 h 30 à 12 h 00,
- lundi 23 septembre 2019, de 9 h 30 à 12 h 00,
- samedi 28 septembre 2019, de 9 h 30 à 12 h 00,
- mercredi 2 octobre 2019, de 14 h 30 à 17 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est également accessible par voie dématérialisée sur le site de la commune rubrique PLU/enquête publique. Vos remarques pourront être transmises à l'adresse : enquete.revision.plu@grisy-suisnes.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire,
J-M. CHANUSSOT.

7208363701 - AA

Commune de SIVRY-COURTRY

Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme

ENQUÊTE PUBLIQUE
2ÈME AVIS

Il est rappelé que par arrêté municipal n°2019-URB-032 en date du 1er août 2019, Mme le Maire de Sivry-Courtry a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme, à savoir :
- modification du règlement et du zonage permettant d'accroître la densité urbaine ;
- création d'un secteur de taille et de capacité limité (STECAL) en zone N ;
- mise à jour des servitudes d'utilité publique (SUP) relative à la canalisation de matières dangereuses.

A cet effet M. Roland de PHILY a été désigné par M. le Président du Tribunal administratif en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroule à la Mairie de Sivry-Courtry du vendredi 13 septembre 2019 au lundi 14 octobre 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h30 et samedi de 10h à midi.

Pendant la durée de l'enquête, chacun peut consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Sivry-Courtry ou par mail à mairie.sivry-courtry@laposte.net

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie :
- vendredi 13 septembre de 14h30 à 17h30,
- jeudi 26 septembre de 14h30 à 17h30,
- samedi 5 octobre de 10h à 12h,
- jeudi 10 octobre de 14h30 à 17h30,
- lundi 14 octobre de 14h30 à 17h30.

Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public.

7209363101 - AA

Commune de GREZ-SUR-LOING

Définitions des modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme

AVIS

Par délibération N°36U/2019 du 12 septembre 2019, le conseil municipal de Grez-sur-Loing, a défini les modalités de mise à diposition du public de la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Grez-sur-Loing qui porte sur la modification du tracé de la canalisation des eaux de Paris, suite à une erreur matérielle sur les plans du PLU approuvé le 24 mars 2017.

Cette mise à disposition du dossier aura lieu du 29 septembre 2019 au 30 octobre 2019, en mairie de Grez-sur-Loing aux jours et heures habituels d'ouverture.

Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairie pendant un mois à compter du 13 septembre 2019.

7210228701 - AA

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

Prescription de la révision allégée du PLU d'Ury

AVIS

Par délibération en date du 5 septembre 2019, le conseil communautaire du Pays de Fontainebleau a prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme d'Ury au titre de l'article L.153-34 du Code de l'urbanisme.

La délibération précise les objectifs poursuivis notamment la modification du règlement graphique afin de réduire et compenser un Espace Boisé Classé et la précision de certaines règles de la zone Ux sur la hauteur et le stationnement. Elle définit également les modalités de la concertation avec la population prévue à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.

Cette délibération est affichée à compter du 12 septembre 2019 pendant un mois en mairie d'Ury et au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau. Elle peut être consultée dans ces locaux et sur le site internet de la CAPF.